Votre parcours de VAE

Transformez votre expérience en diplôme reconnu !

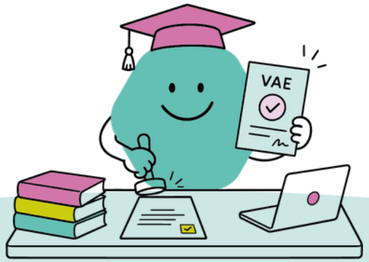

MV051126



Sommaire

1. Qu’est-ce que la VAE ? 03
2. Vos Architectes Accompagnateurs de Parcours 05
3. VAE et formation : quelles différences ? 06
4. Solutions de financement 07
5. Le lexique de la VAE 08
6. Votre parcours avec Infans 09
7. Accompagnement à la recevabilité 10
8. Accompagnement au dossier VAE 11
9. À propos du jury 12

1. Qu’est ce que la VAE ?

Validation des Acquis de l’Expérience

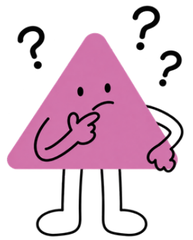

La Validation des Acquis de l’Expérience est un dispositif de la formation professionnelle, elle est régie par le code de l’éducation et le code du travail. C’est un moyen d’obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation.

POUR QUI ?

La VAE permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d’études, son statut, de demander la validation de son expérience. Vous pouvez entamer un parcours de VAE avec moins d’un an d’expérience dans votre domaine.

COMMENT ?

La VAE est une démarche personnelle, qui permet d’obtenir un diplôme, titre ou certification de qualification professionnelle, inscrit dans le répertoire national des certifications professionnelles.

CONDITIONS ?

Il n’y a pas de condition concernant la durée d’expérience. **Toutes les expériences professionnelles sont prises en compte** : bénévolat, associatif et autre, il suffit simplement d’avoir une expérience.

1. Qu'est ce que la VAE ?

Validation des Acquis de l'Expérience

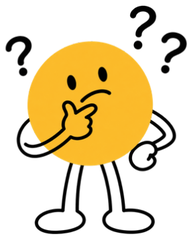

Avec Infans, faites reconnaître votre expérience pour obtenir un diplôme ou un titre professionnel grâce à la VAE.
De l'étude de votre projet à la rédaction de votre dossier, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé.

LES INTÉRÊTS

Les motivations pour réaliser une VAE varient selon chacun :

- Faire certifier ses compétences
- Changer d'emploi ou accéder à un autre poste
- Préparer une reconversion
- Renforcer sa confiance en soi

EXIGENCE DU DIPLÔME

Le candidat doit disposer d'expériences permettant l'acquisition de compétences liées à la certification visée.
La VAE demande un **investissement personnel important**.

ACQUISITION DU DIPLÔME

La VAE permet d'obtenir la totalité ou une partie du bloc de compétences.
La faisabilité ne garantit en rien l'acquisition du diplôme.

2. Vos architectes accompagnateurs de parcours

Un suivi personnalisé selon votre profil

Vos Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP) sont formés et certifiés pour l'accompagnement à la VAE.
Marion, Océane et Damien vous accompagnent dans toutes les étapes de votre démarche VAE et vous proposent des parcours personnalisés à vos expériences et vos contraintes.

Les méthodes d'accompagnement s'adaptent à vos profils, vos besoins et vos demandes afin de vous garantir un suivi personnalisé car chaque VAE est unique.



3. VAE et formation : quelles différences ?

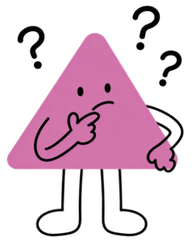

Deux approches complémentaires

VAE

La VAE ne vise pas à apprendre de nouvelles compétences, mais à faire reconnaître celles déjà acquises dans un cadre professionnel ou extra-professionnel (emploi, bénévolat, stage, etc...).

FORMATION

La formation vous permet d'acquérir de nouvelles compétences dans un domaine que vous maîtrisez déjà ou non. Cela vous permet d'acquérir les bases théoriques et techniques pour ensuite exercer dans un cadre professionnel.

4. Solutions de financement

Votre VAE peut être financée



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut être financée par divers dispositifs :

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Chaque année, vous cumulez entre 500 € et 800 € sur votre CPF, que vous pouvez utiliser pour financer des formations, y compris la VAE.

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

FINANCEMENT PAR L'EMPLOYEUR

Votre entreprise peut prendre en charge tout ou partie des frais liés à votre parcours VAE.

OPCO opérateurs de compétences

TRANSITION PRO

Si vous êtes salarié du privé, vous pouvez également faire appel à transitions pro pour financer votre parcours VAE.

TRANSITIONS PRO Partenaire d'avenir

5. Le lexique de la VAE

Pour mieux comprendre



01

Le dossier de faisabilité

Le dossier de faisabilité correspond au premier livret à remplir pour entamer une VAE. Celui-ci permet d'établir que votre expérience concorde avec le diplôme visé. Il est rempli par votre accompagnateur suite à votre première visioconférence.

02

Le dossier de VAE

Le dossier de VAE correspond au second livret à remplir.
Celui-ci vous permet d'expliciter votre expérience pour la mettre en corrélation avec le diplôme visé.

03

Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences correspond au document répertoriant toutes les compétences à acquérir pour obtenir le diplôme visé. Celui-ci est très utilisé en VAE.

6. Votre parcours avec Infans

Les 5 étapes clés



1

CONSEILS

Informations sur vos droits, analyse de vos besoins et solutions adaptées



2

FAISABILITÉ ET RECEVABILITÉ

Échange avec votre accompagnateur, constitution et étude de votre dossier de faisabilité



3

DOSSIER DE VALIDATION

Accompagnement à la rédaction de votre dossier



4

PRÉPARATION AU JURY

Entraînement à l'oral et identification de vos axes d'amélioration



5

PASSAGE DEVANT LE JURY

Présentation de votre parcours et obtention de vos résultats

Votre architecte accompagnateur de parcours (AAP) vous accompagne à chaque étape de votre démarche VAE.

7. Accompagnement à la recevabilité

Les étapes du premier dossier



1

CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Nos conseillers en formation vous contactent afin d'analyser vos besoins en fonction de votre projet.

2

INSCRIPTION FRANCE VAE

Nos conseillers vous guident pour l'inscription sur la plateforme France VAE afin de débuter votre parcours VAE.

3

DOSSIER DE FAISABILITE

Lors d'un rendez-vous (1h à 3h) nos accompagnateurs remplissent avec vous, votre dossier de faisabilité.

4

ENVOI DU DOSSIER

Nous transmettons votre dossier au certificateur qui vous donnera une réponse afin de valider ou non votre démarche VAE.

5

MISE EN PLACE

Vos accompagnateurs vous contactent afin de démarrer votre accompagnement.

8. Accompagnement au dossier VAE

Les étapes du deuxième dossier

6

RÉDACTION DU LIVRET

Vous êtes accompagné, guidé, coaché lors de la rédaction de votre dossier VAE. Vos accompagnateurs vous suivent à chaque étape.

7

PRÉPARATION AU JURY

Vous bénéficiez d'une préparation à l'oral du jury afin de mettre toutes les chances de votre côté.

8

DÉPOT DU DOSSIER

Vous déposez votre dossier sur la plateforme France VAE.

9

ORAL DU JURY

Dès la prochaine session organisée par votre académie, vous êtes convoqué à un oral devant un jury pour présenter votre dossier.

10

RÉSULTAT

A l'issue de votre passage, vous recevez votre résultat sous 24h minimum.
En cas de validation partielle, vous pouvez reprendre contact avec votre accompagnateur.

9. À propos du jury

Les étapes du deuxième dossier

Le jury commence par vérifier l'authenticité de votre dossier.

Le jury, composé de 3 personnes minimum, délibère sur votre présentation.

IDENTIFIER ET VÉRIFIER LES ACQUIS → **QUESTIONNER LE CANDIDAT** → **DÉLIBÉRER SUR LA PRÉSENTATION DU CANDIDAT** → **DÉCIDER DE L'OCTROI**



Suite à votre présentation, le jury vous posera des questions afin d'obtenir des précisions sur vos compétences.

Le jury est souverain dans sa décision. Il peut vous octroyer une validation totale, partielle et ou invalider votre diplôme.

Restons connectés !



infans

L'organisme de *FORMATION* et d'accompagnement à la *VAE* pour les professionnelles de la petite enfance.

www.infans.fr

0800 730 132
numéro vert gratuit

Suivez-nous sur

Notre catalogue de VAE !